



Credit non rembourse finaref

Par **moniquinha**, le **04/07/2016** à **20:03**

Bonjour,rnJ ai fait un credit a Finaref et j ai toujours paye, mais en 2010, je suis partie de France, pour cause d une maladie de ma mere, et je devais encore peut etre 400 euros a finaref.rnJe suis restee loin pendant 5 ans et maintenant ils me demandent le remboursement de 4.770 euros.rnJe suis ao RSA et j ai juste de quoi vivre. Je voulais savoir si cette dette n est pas prescrite?rnDe toute façon je ne peux pas rembourser parce que je n ai pas les moyens pour le faire.rnEst ce que je doit repondre ao telephone quand le cabinet de recouvrement m appelle?rnMerci pour votre reponse.

Par **chaber**, le **05/07/2016** à **06:37**

bonjourrrncommencez par lire le lienrn rnci-dessoushttp://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.V3s4e6l4LYUrrnne pas s'engager en demandant un échéancier ou en versant même 1 eurornrnSans titre exécutoire la dette est forclore.